

LES MOTS DU POUVOIR

UN MOOC AVEC ET POUR
LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

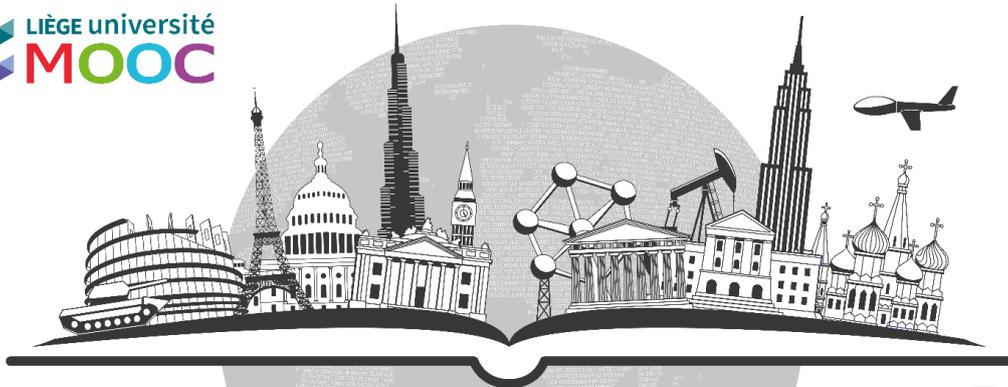
Dossier pédagogique

Jérôme NOSSENT

Jérôme JAMIN

Véronique FETTWEIS





Les mots du pouvoir

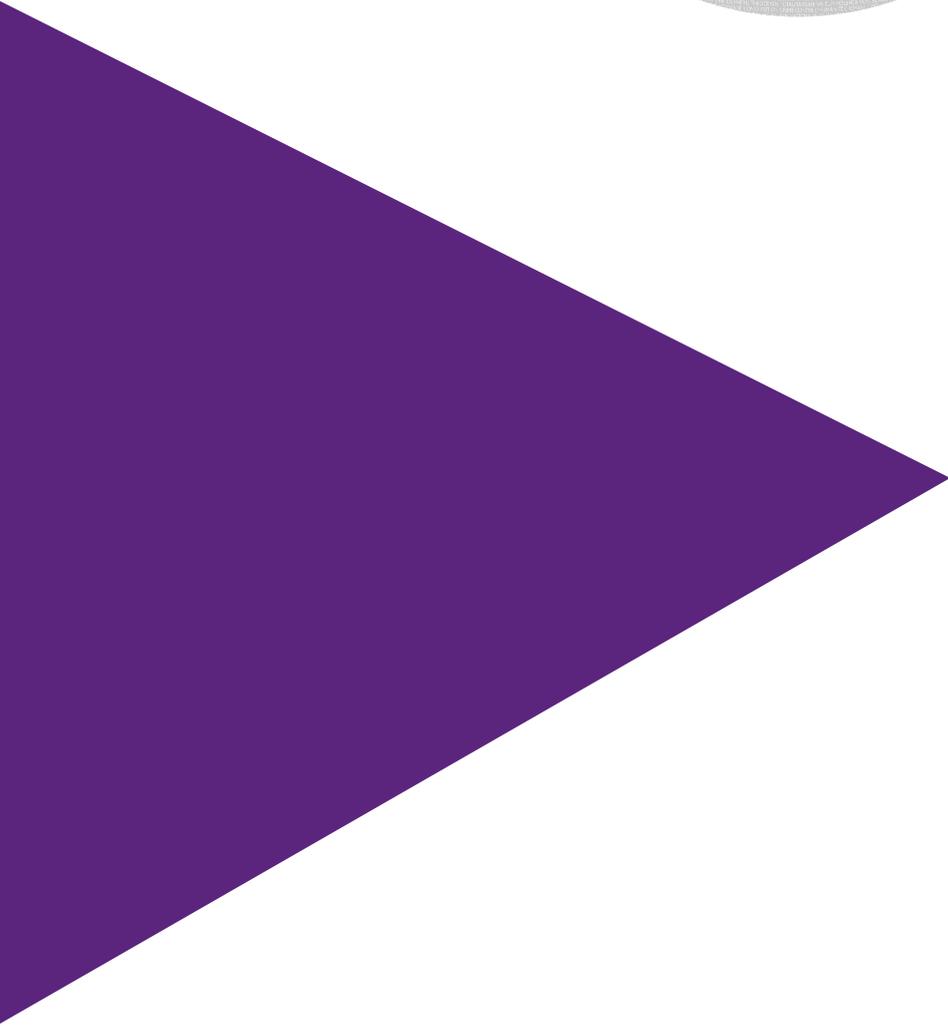




TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU DOSSIER.....	4
1. Un peu d'histoire et de contexte	4
2. Un MOOC de science politique en classe ?	5
3. Contenu du dossier pédagogique.....	6
4. Comment utiliser ce dossier pédagogique ?	7
SÉQUENCE 1. QU'EST-CE QUE LE POUVOIR ?	8
1. Pour débiter	10
2. Le pouvoir.....	10
2.1. Pour tester la compréhension	11
3. Le pouvoir comme rapport	12
3.1. Pour tester la compréhension	13
4. La répartition du pouvoir.....	14
4.1. Pour tester la compréhension	15
5. Que retenir	15
6. Pour tester la compréhension.....	16
7. Pour échanger/collaborer.....	17
8. Pour aller plus loin	17
8.1. Ressources textuelles/ Orientations bibliographiques	17
8.2. Ressources audiovisuelles.....	18
SÉQUENCE 2. LES RÉGIMES DÉMOCRATIQUES.....	20
1. Pour débiter	22
2. L'État.....	22
2.1. Pour tester la compréhension	23
3. Les régimes politiques.....	23
3.1. Pour tester la compréhension	24
4. Le régime démocratique.....	24
4.1. L'organisation d'élections libres	24
4.2. Pour tester la compréhension	25
4.3. Le suffrage universel	26
4.4. Le pluralisme des partis	27
4.5. Démocratie directe et indirecte	28
4.6. Pour tester la compréhension	28
4.7. L'État de droit	29

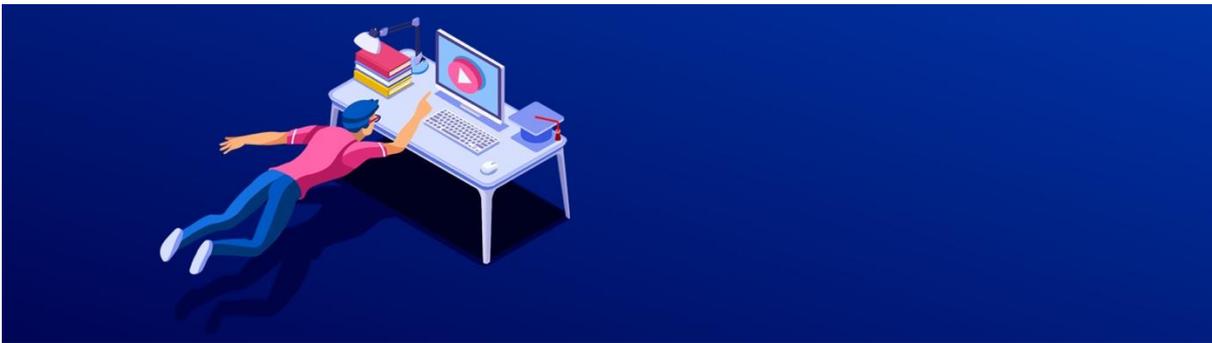
4.8.	Pour tester la compréhension	29
4.9.	La séparation des pouvoirs	30
4.10.	Pour tester la compréhension	30
4.11.	Le respect des droits de l'Homme	31
5.	Que retenir	32
6.	Pour tester la compréhension.....	32
6.1.	Texte à trous (5 pts)	33
7.	Pour échanger/collaborer.....	33
8.	Pour aller plus loin	34
8.1.	Ressources textuelles/ Orientations bibliographiques	34
8.2.	Ressources audiovisuelles.....	34
SÉQUENCE 3. LES RÉGIMES AUTORITAIRES		36
1.	Pour débiter	38
2.	Le rejet des principes démocratiques - partie 1	38
2.1.	Pour tester la compréhension	39
3.	Le rejet des principes démocratiques - Partie 2	39
3.1.	L'État de droit	39
3.2.	La séparation des pouvoirs	40
3.3.	Le respect des droits de l'Homme	40
3.4.	Pour tester la compréhension	41
4.	Continuité des régimes politiques.....	42
4.1.	Pour tester la compréhension	42
5.	Que retenir	43
6.	Pour tester la compréhension	43
6.1.	Texte à trous (5 pts)	44
7.	Pour échanger/collaborer.....	45
8.	Pour aller plus loin	45
	Ressources textuelles/ Orientations bibliographiques	45
SÉQUENCE 4. LES RÉGIMES TOTALITAIRES		46
1.	Pour débiter	48
2.	Les régimes totalitaires	48
2.1.	Le non-respect des principes démocratiques	49
2.2.	L'organisation d'électionS libreS et le pluralisme des partis	49
2.3.	Le respect des droits de l'Homme	49
2.4.	La séparation des pouvoirs	49
2.5.	L'État de droit	50
2.6.	Pour tester la compréhension	50
3.	Le double monopole	51
3.1.	Exemple : la Corée du Nord	51
3.2.	Exemple : la propagande nazie	52
3.3.	Pour tester la compréhension	53



4. Les spécificités des régimes totalitaires.....	54
5. Pour tester la compréhension.....	55
Méthode.....	55
6. Que retenir.....	55
7. Pour tester la compréhension.....	56
8. Pour échanger/collaborer.....	57
9. Pour aller plus loin.....	57
9.1. Orientations bibliographiques.....	57
9.2. Ressources audiovisuelles.....	57
SÉQUENCE 5. LES IDÉOLOGIES.....	60
1. Pour débiter.....	62
2. Une construction imaginaire.....	62
3. La naissance des idéologies.....	63
3.1. Pour tester la compréhension.....	63
4. Définir l'idéologie.....	64
5. Une vision, un discours, une orientation.....	64
5.1. Pour tester la compréhension.....	66
6. Les partis et les idéologies politiques.....	66
7. Que retenir.....	67
8. Pour tester la compréhension.....	67
8.1. Texte à trous (5 pts).....	67
9. Pour échanger/collaborer.....	68
10. Pour aller plus loin.....	69
10.1. Orientations bibliographiques.....	69
10.2. Ressources audiovisuelles.....	69

PRÉSENTATION DU DOSSIER

1. UN PEU D'HISTOIRE ET DE CONTEXTE



*L'acronyme **MOOC** (Massive Open Online Course) ou CLOM (Cours en Ligne Ouvert Massif) désigne un dispositif pédagogique de cours en ligne mis à disposition gratuitement par des organismes d'enseignement publics ou privés.*

Les MOOCs sont composés de supports pédagogiques (séquences vidéos, textes et autres formes de contenus) et d'une série d'activités pédagogiques et d'évaluation — proposées de manière structurée aux apprenants sous la forme de modules et d'unités ou séquences. Ils sont principalement proposés en sessions déterminées dans le temps.



Envie d'en savoir plus ? Regardez cette vidéo explicative des MOOCs de l'Université de Liège : <https://youtu.be/7Xnv-wvTU-0>



C'est en 2016 que l'Université de Liège a initié la production de MOOCs. Sur impulsion du vice-recteur à la recherche, le projet s'est notamment basé sur les compétences développées au sein d'une cellule « Caire Outils Numériques | Digital Tools »¹ (CON/DT).

¹ Rebaptisée ainsi en 2020, la cellule avait jusqu'alors pour nom « Cellule MOOC ULiège ».



Concernant le MOOC d'introduction à la science politique dont nous traitons ici, il est intitulé « Les mots du pouvoir ». Conçu à partir du printemps 2018, il s'agit du second MOOC proposé au sein de la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'ULiège, le premier étant consacré à l'« Économie du couple » (droit des familles).

Dès le début de la réflexion concernant la mise en place d'un MOOC de science politique, deux raisons sont essentiellement invoquées pour en justifier la réalisation. Il s'agit, premièrement, de proposer un complément utile et pertinent aux étudiants suivant le cours d'introduction à la science politique. Le MOOC doit leur permettre d'éclaircir et d'approfondir la matière abordée lors des cours ex cathedra par le biais de TIC. Ce faisant, le projet rejoint les conditions internes à la réalisation d'un MOOC à l'ULiège. Secondement, le MOOC vise à mettre à disposition du plus grand nombre une première approche de la science politique et de ses principaux objets d'études, s'inscrivant pleinement dans l'ambition d'ouverture massive à un public large.

À partir des termes considérés comme essentiels dans le cadre d'un apprentissage aux fondamentaux de la science politique, il s'agit de familiariser les apprenants à leur signification et à leur utilisation dans le contexte académique et au-delà. Le MOOC lmdp se veut donc une boîte à outils scientifiques et critiques.²

	<p>Envie d'en savoir plus ? Regardez le teaser du MOOC : https://youtu.be/UxQU8vvNALs</p>	
--	---	--

2. UN MOOC DE SCIENCE POLITIQUE EN CLASSE ?

Le dossier pédagogique « Les mots du pouvoir » est le reflet et le prolongement du MOOC « Les mots du pouvoir ». Il reprend donc les mêmes ambitions pédagogiques à savoir « *familiariser les apprenant-e-s à la nature particulière des objets politiques en proposant un vocabulaire, des outils et des méthodes pour cerner, nommer, classer et prédire les phénomènes politiques* ».



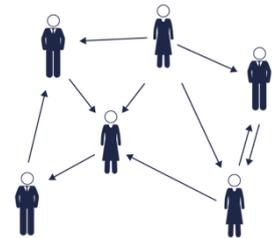
Au terme de ce MOOC, les apprenant-e-s acquièrent une terminologie spécifique à la discipline et sont capables de décrypter l'actualité et de formuler des idées et des constats valides dans un débat.

Par conséquent, il peut largement intéresser les enseignant-e-s des branches de sciences humaines qui visent à faire acquérir à leurs élèves des compétences clés liées au fonctionnement politique, aux questionnements contemporains et aux valeurs de citoyenneté.

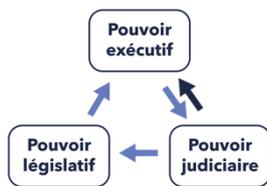
² NOSSENT Jérôme, « Les mots du pouvoir — le premier MOOC de science politique de l'Université de Liège a-t-il pu trouver son public ? », 7 avril 2021, Communication orale, 9e Congrès conjoint des associations francophones de science politique (CoSPoF) — 8e congrès triennal de l'association belge francophone de science politique (ABSP), URL : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/258688>.

3. CONTENU DU DOSSIER PÉDAGOGIQUE

En tant qu'initiation à la science politique, l'apprentissage a pour point de départ sa particule élémentaire : le pouvoir. La présentation du concept et de la façon dont il est appréhendé permet d'en identifier les particularités, affinant sa définition et affichant la complexification progressive de l'objet (à la manière dont est abordée l'étude des molécules et atomes dans le cadre du cours de sciences, par l'apprentissage de l'évolution du modèle).



C'est l'objet de la première séquence, qui présente des concepts élémentaires dans le cadre de l'étude du pouvoir par la science politique : les rapports de pouvoir, la diffusion du pouvoir et le pouvoir en relations internationales.



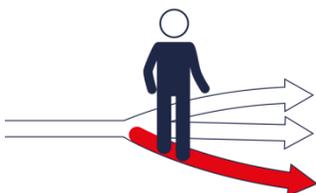
La complexification du modèle de relation de pouvoir passe par l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles règles et permet son institutionnalisation.

C'est l'objet de la deuxième séquence, qui présente différentes manifestations du pouvoir, notamment celle du pouvoir étatique et un mode particulier d'exercice de ce pouvoir institutionnalisé (un régime politique), le régime démocratique.

Une catégorisation des types de régimes politiques est établie à partir des spécificités des régimes démocratiques, laquelle permet d'identifier deux autres types de régimes politiques : le régime autoritaire et le régime totalitaire.



C'est l'objet, respectivement, des troisième et quatrième séquences.



Enfin, le concept de pouvoir est abordé dans une perspective encore plus large, et même totale, par le biais du concept d'idéologie.

C'est l'objet de la cinquième séquence, qui aborde l'idéologie au travers de la science politique. Celle-ci est envisagée comme manifestation moins visible du pouvoir et pourtant très puissante.

4. COMMENT UTILISER CE DOSSIER PÉDAGOGIQUE ?

Le dossier reprend la même trame narrative et pédagogique que le MOOC « Les mots du pouvoir » dans le sens où il est composé :



De **vidéos pédagogiques sous-titrées** (maximum 10 minutes) qui peuvent être diffusées de manière collective en classe (via un rétroprojecteur) et/ou être vues individuellement via smartphone et/ou « à la maison » (mode de classe inversée). Les vidéos sont hébergées sur une chaîne YouTube et peuvent être facilement trouvées en scannant le QR code et/ou en saisissant le lien présent dans le manuel.



D'**explications théoriques** qui offrent une synthèse textuelle de la vidéo. Ces explications peuvent-être lues en classe et/ou servir comme syllabus.



D'**activités** permettant de vérifier la compréhension du contenu des vidéos (principalement sous la forme de quiz/casus) et/ou amorcer la réflexion. Ces activités peuvent-être réalisées dans un cahier de notes et/ou en ligne en scannant le QR code et/ou en saisissant le lien présent dans le manuel.

Par ailleurs, comme dans le MOOC, le dossier pédagogique vise à susciter le débat et le travail collaboratif. C'est pourquoi à la fin de chaque séquence, vous retrouverez des « **activités collaboratives** » et des « **ressources complémentaires** » permettant un prolongement de la thématique.



De manière transversale, le dossier pédagogique comprend également un **lexique**. L'ensemble de ces ressources permettent donc de mettre en œuvre des pédagogies novatrices qui placent l'apprenant au cœur de son apprentissage et développent son autonomie. Elles offrent également l'opportunité d'être utilisées en dehors du présentiel (classe inversée).

SÉQUENCE 1. QU'EST-CE QUE LE POUVOIR ?





TEMPS D'INVESTISSEMENT

- 2 X 50 minutes
Ce temps est donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction des participants.



OBJECTIFS

- Cette séquence va vous permettre d'approfondir ce que l'on entend par « pouvoir » et « avoir du pouvoir ».
- Ensuite, nous explorerons les approches qui voient le pouvoir comme une capacité qui ne peut être exercée que dans le cadre de relations.
- Enfin, nous verrons que l'exercice du pouvoir peut être accompli par différents types d'acteur.



VIDÉOS



[Le pouvoir](#)



[Le pouvoir comme rapport](#)



[La répartition du pouvoir](#)



[Conclusion](#)



EXPERTS

- Jérôme Jamin, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Quentin Michel, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Sebastian Santander, professeur de science politique à l'Université de Liège.



ACTIVITÉS

- 5 Exercices : <https://app.wooclap.com/SJLHXI>

Donc le pouvoir d'un acteur sur un autre acteur, c'est sa capacité de persuader, d'influencer, c'est sa capacité de peser sur les comportements d'autrui. Dans cette définition, A peut-être un homme, une femme, mais aussi un **parti politique**, un **syndicat**, un média ou même un **électorat** ! Et cet acteur A parvient à influencer le comportement, les actes, les décisions d'un acteur B.

Prenons le cas du fonctionnement d'un parti politique. Si le pouvoir, c'est la capacité de faire faire à un parti politique quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette capacité, le pouvoir du chef de ce parti, c'est sa capacité à faire faire à son parti quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette capacité.



Un chef de parti a ainsi le pouvoir de changer le programme politique du parti ou d'exclure l'un ou l'autre membre suite à un scandale de corruption.

2.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Pouvez-vous reproduire la définition du pouvoir ?
 - Le pouvoir, c'est la capacité de faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette capacité.
2. Pouvez-vous citer un synonyme « d'avoir du pouvoir » ?
 - Persuader, influencer, forcer



**PARTICIPER
EN LIGNE**

3. LE POUVOIR COMME RAPPORT



Visionnez cette vidéo qui illustre le pouvoir comme rapport: <https://youtu.be/svzVg7GMKvY>



Si le pouvoir semble donc être cette capacité à influencer les autres, à les orienter dans une direction, il faut tout de suite préciser que c'est aussi :



« La capacité de faire en sorte que quelqu'un ne fasse pas quelque chose qu'il aurait fait dans d'autres circonstances. »

C'est-à-dire « la capacité de faire en sorte qu'une personne, qu'un acteur, ne fasse pas quelque chose qu'il aurait fait en dehors de cette capacité ».

Le pouvoir est donc « la capacité de **faire faire** à quelqu'un quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette capacité » et « la capacité de faire en sorte que quelqu'un **ne fasse pas** quelque chose qu'il aurait fait en dehors de cette capacité ».

Si l'on reprend l'exemple du chef de parti qui a la capacité de modifier le programme politique du parti, on peut maintenant inverser le scénario et aussi imaginer que le chef du parti cherche à éviter que les membres du parti n'adoptent un comportement. Ainsi, son but est précisément que les membres ne se comportent pas d'une certaine façon : qu'ils ne modifient pas le programme, qu'ils ne cherchent pas à exclure l'un ou l'autre membre du parti malgré un scandale de corruption.



Pour que la définition du pouvoir que nous avons donnée fonctionne, il faut que des choses puissent avoir lieu ou non. Il faut que les acteurs aient la liberté de faire ou de ne pas faire quelque chose. A n'a du pouvoir sur B que si l'action de A modifie effectivement le comportement de B. Ainsi, si B est contraint de toute façon d'adopter un comportement spécifique et que A prétend qu'il est à l'origine de ce comportement, A ment.

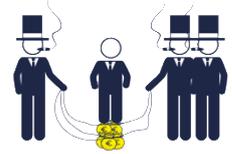
Cela a permis à certains d'affirmer que lorsqu'on n'a pas de pouvoir, « la seule issue est d'arriver à faire croire que l'on dirige le mouvement alors qu'on le subit ». On est alors en présence d'une forme de bluff, reposant sur la croyance en la capacité d'action de celui qui prétend avoir du pouvoir.



Par exemple, personne ne peut prétendre obliger les gens à respirer, car tout le monde est contraint par la nécessité de respirer. Si tout le monde est contraint par quelque chose, il n'y a pas de pouvoir. Donc si je prétends forcer les gens à respirer, je n'ai aucun pouvoir, mais je fais croire que j'ai du pouvoir.



Autre exemple, plus politique : si un pays est endetté et doit obligatoirement faire des économies sous la pression des marchés financiers qui augmentent leurs taux d'intérêt, un chef d'État peut faire croire à sa population qu'il souhaite développer une politique de restriction budgétaire, par exemple pour faire des économies, alors que dans les faits il n'a pas le choix : il dit que c'est son souhait, que c'est son programme, que c'est sa philosophie de faire des économies. En fait, il ne peut pas faire autrement parce que les banques ne prêtent plus d'argent et que son gouvernement doit tenir compte du risque d'une augmentation des taux d'intérêt.



Dans ce cas de figure, le chef d'État peut vouloir faire croire qu'il va influencer le cours de l'Histoire dans son propre pays, alors qu'il est lui-même contraint par les faits, par le déroulement de l'Histoire, par d'autres forces, par d'autres pouvoirs (en l'occurrence ici le pouvoir des marchés financiers).

3.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Demandez aux élèves de repérer la seconde face du pouvoir présentée dans la vidéo.
 - La capacité d'empêcher.
2. Quel État les États-Unis d'Amérique ont-ils influencé afin qu'il n'entre pas en guerre lors de la guerre du Golfe de 1990 ?
 - Israël.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

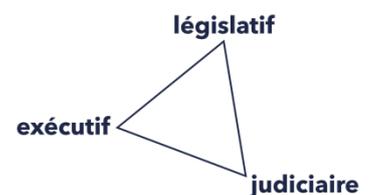
4. LA RÉPARTITION DU POUVOIR



Visionnez cette vidéo qui illustre la répartition du pouvoir :
<https://youtu.be/R8c2XXpB8ps>



Si le pouvoir, « c'est la capacité de faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette capacité », il faut aussi se rendre compte qu'un rapport de pouvoir est rarement entre deux acteurs, il est plutôt entre plusieurs acteurs voir des centaines d'acteurs, ce qui rend assez complexe l'identification des rapports de pouvoir et leur nature.



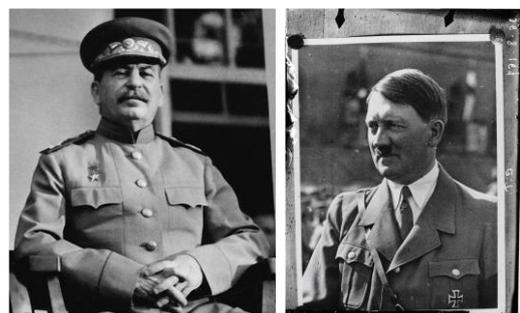
Il est donc nécessaire d'analyser ces relations entre acteurs afin de pouvoir identifier des rapports de force. On se rend rapidement compte que, non seulement de nombreux acteurs sont reliés par des relations de pouvoir, mais qu'en plus le pouvoir n'est jamais totalement incarné dans un seul acteur.

Par exemple, si on s'intéresse au pouvoir dans les institutions de l'Union européenne, on constate que le pouvoir est présent dans plusieurs institutions ! Et qu'à chaque fois, de surcroît, ces acteurs ont leur mot à dire : les fonctionnaires, les experts, les groupes de pression, les lobbies, les partis politiques européens, les députés européens, etc. Donc il faut nuancer le propos.

D'abord, un rapport de pouvoir est rarement entre deux acteurs, il est plutôt entre plusieurs acteurs. Ensuite, il y a dans l'analyse du pouvoir une importance à accorder à la relation entre les acteurs : c'est dans la relation que l'on peut saisir le rapport de force. Enfin, on peut déduire de ce qui précède que non seulement il y a de nombreux acteurs, mais qu'en plus le pouvoir n'est jamais totalement incarné dans un seul acteur. C'est là un nouvel aspect important : le pouvoir circule.

Prenons les exemples de Joseph Staline et d'Adolf Hitler, deux personnages qui ont été longtemps à la tête de régimes totalitaires extrêmement répressifs, le premier à la tête de la Russie soviétique, de 1922 à 1953 et le second à la tête de l'Allemagne nazie de 1933 à 1945.

Chacun de ces dictateurs est parvenu à concentrer entre ses mains énormément de pouvoir et en a usé largement (procès de Moscou, bataille des Ardennes).



Toutefois, certaines oppositions ont parfois pu émerger. Cela a notamment été le cas lors de la tentative d'application de l'opération T4, en Allemagne nazie, laquelle visait à exterminer les adultes handicapés physiques et mentaux allemands, contre laquelle s'est élevée la population et qui a ensuite été interrompue.

On peut affirmer que même celui qui a énormément de pouvoir doit quand même tenir compte du pouvoir d'autrui.

4.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Le pouvoir est-il nécessairement figé ?
 - Non, le pouvoir circule.
2. Quelles périodes Staline et Hitler sont-ils à la tête de leur régime totalitaire respectif ?
 - Staline (1922 à 1953) — Hitler (1933 à 1945).



PARTICIPER
EN LIGNE

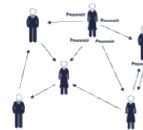
5. QUE RETENIR



Visionnez cette vidéo qui épingle les 3 points à retenir :
<https://youtu.be/TJngjBvLPNs>



1. Le pouvoir c'est la capacité de faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette capacité et c'est aussi la capacité d'empêcher quelqu'un de faire quelque chose qu'il aurait sinon faite ;
2. Le pouvoir se partage entre de nombreux acteurs ;
3. Le pouvoir est relationnel et il circule.



6. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Le pouvoir, c'est la capacité que l'on a :

- A. De faire faire à quelqu'un des actes essentiellement indignes qu'il ne ferait pas en dehors de cette capacité (ou de l'empêcher de faire ce qu'il ferait en dehors de cette capacité) ;
- B. De faire faire à quelqu'un un acte indigne qu'il ferait de toute façon en dehors de cette capacité (ou de l'empêcher de faire ce qu'il ferait en dehors de cette capacité) ;
- C. **De faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il ne ferait pas en dehors de cette capacité (ou de l'empêcher de faire quelque chose qu'il ferait en dehors de cette capacité) ;**
- D. De faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il ferait de toute façon en dehors de cette capacité.



PARTICIPER
EN LIGNE

2. Il n'y a pas de relation de pouvoir :

- A. Entre moins de 3 acteurs ;
- B. **Si tout le monde est contraint par quelque chose ;**
- C. Sans force physique ;
- D. Entre États.

3. Le pouvoir se caractérise :

- A. **Par sa circulation ;**
- B. Par son immobilisme ;
- C. Par sa matérialité ;
- D. Par son invisibilité.

4. Parmi les acteurs s'étant opposés à la mise en œuvre de l'opération secrète T4, d'extermination des adultes handicapés physiques et mentaux orchestrée par les nazis, figure :

- A. Adolph Hitler ;
- B. Gerd von Rundstedt ;
- C. **Monseigneur von Galen ;**
- D. Joseph Staline.

5. À partir de quelle année Joseph Staline s'est-il retrouvé à la tête de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)

- A. 1918 ;
- B. **1922 ;**
- C. 1933 ;
- D. 1940.

Proposez aux élèves de compléter ce texte à trou :

Ce premier module vise à aborder la question du **(1)**. Selon la définition donnée ici, ce concept désigne « la **(2)** de faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il n'aurait pas fait en dehors de cette **(3)** ». Il est maintenant possible d'en identifier certains attributs. Loin d'être la propriété exclusive de certains, il se **(4)** entre de nombreux acteurs. En outre, il n'est pas figé, il **(5)**.

- (1) pouvoir
- (2) capacité
- (3) capacité

- (4) partage
- (5) circule

7. POUR ÉCHANGER/COLLABORER



MÉTHODE

1. Proposez aux élèves d'expliquer une relation de pouvoir.
2. Échangez en classe sur un cas (pouvoir/liberté).

8. POUR ALLER PLUS LOIN

8.1. RESSOURCES TEXTUELLES/ ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

-  Jamin Jérôme *et alii.*, « Chapitre 2. Le pouvoir », *Fondements de science politique*, 1re éd., De Boeck, 2014, pp. 65-94.
-  DAHL Robert A, « The concept of power », *Systems Research and Behavioral Science*, 1957, vol. 2, n° 3, pp. 201-215.e | URL : https://fbaum.unc.edu/teaching/articles/Dahl_Power_1957.pdf
-  BACHRACH Peter et BARATZ Morton S., « Two Faces of Power », *The American Political Science Review*, 1962, vol. 56, n° 4, pp. 947–952, URL: <http://www.columbia.edu/itc/sipa/U6800/readings-sm/bachrach.pdf>.
-  NOSSENT Jérôme, « Manipulations et politiques », Université de Liège, 2017, 32 p., URL : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/216703>.

8.2. RESSOURCES AUDIOVISUELLES

-  Entretien avec le Pr. Quentin Michel, « La diffusion du pouvoir au sein de l'Union européenne ». URL : https://youtu.be/Si_67OfU7MI
-  Entretien avec le Pr. Sebastian Santander, « Le pouvoir des États ». URL : <https://youtu.be/2O2TdZbpL4E>
-  Entretien avec le Pr. Sebastian Santander, « Les pouvoirs des institutions internationales ». URL : <https://youtu.be/rKCmhAYh53I>

SÉQUENCE 2. LES RÉGIMES DÉMOCRATIQUES





TEMPS D'INVESTISSEMENT

- 2 X 50 minutes
Ce temps est donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction des participants.



OBJECTIFS

- Cette séquence est une approche de la notion d'État et de régime politique
- Le régime démocratique est d'abord abordé par les élections
- Un régime démocratique garantit en outre le respect de certains principes, dont l'État de droit, la séparation des pouvoirs et les droits de l'Homme.



VIDÉOS



[L'État](#)



[L'organisation d'élection libre](#)



[L'État de droit](#)



[Le respect des droits de l'homme](#)



[Les régimes politiques](#)



[Le suffrage universel et le pluralisme des partis](#)



[La séparation des pouvoirs](#)



[Conclusion](#)



EXPERTS

- Jérôme Jamin, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Geoffrey Grandjean, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Quentin Michel, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Sebastian Santander, professeur de science politique à l'Université de Liège.



ACTIVITÉS

- 7 exercices : <https://app.wooclap.com/RPZDRS>

2.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Quelles sont les trois caractéristiques d'un État ?
 - Population, territoire et gouvernement.
2. Quels sont les trois types d'espaces qui composent le territoire d'un État ?
 - Les espaces terrestres, maritimes et aériens.
3. Comment s'appellent les traités qui fixent les limites entre États ?
 - Les traités de frontières.



PARTICIPER
EN LIGNE

3. LES RÉGIMES POLITIQUES



Visionnez cette vidéo pour décrypter la notion d'État :
<https://youtu.be/1gTgz20ckGs>



La façon dont le pouvoir est exercé dans un État est susceptible de varier. L'étude de ces variations permet de répartir les États en différentes catégories. Ces catégories s'appellent des **régimes politiques**. Un régime politique est donc une façon d'administrer une **communauté** aux niveaux politique, économique et social. Le régime politique d'un État renvoie donc à l'ensemble des lois, des règles, des normes qui organisent l'État, le pays, la communauté, la municipalité, la collectivité, etc.

Le pouvoir est susceptible d'être distribué et exercé différemment selon les régimes politiques. Selon la répartition exercée, le régime politique pourra être une **monarchie**, une **démocratie**, une **aristocratie**, un régime **autoritaire**, une **théocratie** ou encore un régime **totalitaire**. Chacun de ces régimes politiques est différent, car le pouvoir s'y exerce différemment.

3.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Demandez aux élèves de citer au moins deux types de régimes politiques différents.



PARTICIPER
EN LIGNE

4. LE RÉGIME DÉMOCRATIQUE

4.1. L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS LIBRES



Visionnez cette vidéo pour tout savoir sur l'organisation d'élections libres : <https://youtu.be/9Eu-E5tEQ2s>



Il existe une pluralité de définitions du concept de démocratie, notamment en raison de son caractère normatif. On peut cependant isoler quelques principes fondamentaux permettant de définir un régime démocratique :

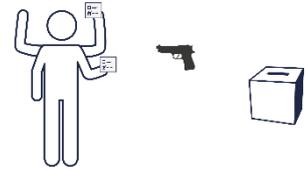
- L'organisation d'élections libres ;
- Le suffrage universel ;
- Le pluralisme des partis ;
- L'État de droit ;
- La séparation des pouvoirs ;
- Le respect des droits de l'Homme.

Un régime démocratique se caractérise par les modalités de sélection de ses dirigeants. On a tendance à considérer que des **élections** sont dites « **libres** » si certains principes sont respectés au niveau de l'organisation du scrutin et au niveau de sa préparation.

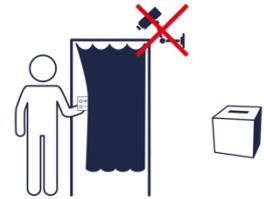


Au niveau de l'organisation du scrutin, les élections sont libres :

- Si l'électeur est libre de voter pour qui il veut ;
- S'il y a au moins deux options : s'il n'y a qu'un seul choix, ce n'est pas un choix ;
- Si le vote de l'électeur est tenu secret selon une procédure vérifiable ;
- Si le décompte des voix est réalisé de façon honnête et transparente.



Au niveau de la préparation du scrutin, les élections sont libres si les *citoyens* votant sont correctement informés sur l'élection. Les informations concernant les partis, candidats, enjeux et effets de l'élection doivent être rendues disponibles à tous afin que le vote puisse s'accomplir en toute connaissance de cause.



4.2. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Quels sont les critères permettant d'identifier une élection libre :

- Liberté de voter pour qui on veut ;
- Plusieurs options ;
- Secret du vote ;
- Transparence du décompte des voix ;
- Disponibilité des informations aux électeurs.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

4.3. LE SUFFRAGE UNIVERSEL



Visionnez cette vidéo pour comprendre le suffrage universel et le pluralisme des partis : <https://youtu.be/T35sjQ6avBA>



Le régime démocratique renvoie ensuite à l'application du suffrage universel, c'est-à-dire le principe selon lequel chacun doit pouvoir exprimer son point de vue, pour ce qui est de la sélection des représentants, sans restriction.

- « Chacun » : c'est-à-dire tout le monde. L'électorat n'est pas restreint par des conditions de fortune (seuls les riches peuvent voter), de capacité (seuls les diplômés peuvent voter) ou d'hérédité (seuls les enfants de certains peuvent voter). C'est l'aspect universel du suffrage : il concerne la totalité des individus.
- Chacun doit pouvoir exprimer « son point de vue » sans restriction. Exprimer son point de vue : c'est émettre un suffrage, c'est l'acte par lequel on déclare sa volonté, son opinion, son point de vue dans le cadre d'une délibération, d'un choix, d'un scrutin électoral.

Certaines limitations au suffrage universel sont cependant possibles, notamment en ce qui concerne l'âge de la majorité électorale, soit l'âge minimum qu'il faut avoir pour avoir le droit de voter.

État	Majorité électorale
Belgique	18 ans
France	18 ans
Autriche	16 ans
République démocratique du Congo	18 ans
Liban	21 ans
États-Unis	18 ans

Le droit de vote des individus condamnés en justice peut également leur être retiré.



Enfin, jusque dans un passé récent pour ce qui est des états occidentaux, le droit de vote n'était accordé qu'aux personnes de sexe masculin. Ce n'est qu'à force de combats que les femmes ont obtenu, elles aussi, le droit de vote.

État	Année d'obtention du droit de vote des femmes	État	Année d'obtention du droit de vote des femmes
Nouvelle-Zélande	1893	Brésil	1930
Australie	1901	Portugal	1931
Finlande	1907	Espagne	1932
Norvège	1913	Uruguay	1932
Islande	1914	Chili	1934
Danemark	1915	Inde	1935
Russie	1917	Philippines	1937
Canada	1917	Japon	1945
Autriche	1918	Italie	1946
Allemagne	1919	France	1946
Pays-Bas	1919	Belgique	1948
États-Unis	1920	Grèce	1952
Suède	1921	Mexique	1953
Grande-Bretagne	1928	Suisse	1971

4.4. LE PLURALISME DES PARTIS

Il n'y aurait pas d'intérêt à voter librement dans le cadre du suffrage universel s'il n'existait, simultanément, un pluralisme au niveau des idées, des programmes et donc des partis politiques.

Le pluralisme :

- C'est l'acceptation de la pluralité des opinions, des idées, des comportements, des cultures, des religions, etc. ;
- C'est considérer qu'il est normal et même souhaitable qu'il y ait pluralité des religions, des opinions, des idées, des comportements, des cultures, etc.

Le pluralisme des partis politiques implique :

- L'existence d'au moins deux partis différents en compétition, ce que l'on appelle le bipartisme, ou beaucoup plus, ce que l'on appelle le *multipartisme*, mais en aucun cas un seul parti ;
- Que les partis en compétition soient totalement indépendants les uns des autres et donc relativement libres et autonomes ;

- Que les partis aient des programmes politiques suffisamment différents pour que les électeurs puissent avoir véritablement la possibilité de faire un choix.

4.5. DÉMOCRATIE DIRECTE ET INDIRECTE

Si le pluralisme des partis est une caractéristique des démocraties, il faut rappeler qu'il existe des systèmes de démocratie directe et de démocratie indirecte.

La démocratie directe permet aux citoyens de s'exprimer directement sur des choix politiques, sans passer nécessairement par des partis politiques. Cela se fait notamment par le biais du **referendum** qui permet aux citoyens de voter directement sur un projet, une proposition ou un programme politique.

Alors que la **démocratie indirecte** repose sur des partis politiques qui vont organiser la société pour le compte des citoyens qui les ont portés au pouvoir. On parle alors de démocratie **représentative** où les élus appartiennent à des partis politiques qui vont représenter les électeurs dans les assemblées.

Enfin, notons qu'il existe des régimes politiques qui combinent démocraties directe et indirecte.

4.6. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Quel est l'âge minimum pour pouvoir voter en Belgique (majorité électorale) ?
 - 18 ans.
2. À quand remonte l'obtention du droit de vote des femmes en Belgique ?
 - 1948.
3. Quel moyen d'application de démocratie directe est cité ?
 - Le référendum.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

4.7. L'ÉTAT DE DROIT



Visionnez cette interview pour comprendre la notion d'État de droit : https://youtu.be/6c7e_YSKK0Y



L'**État de droit** renvoie au principe que l'État, les individus et les institutions qui en dépendent et le représentent, sont soumis au respect du droit. Dans un État de droit, l'ensemble des institutions politiques administratives et judiciaires doivent se conformer aux règles et aux normes prescrites par la **constitution**, les lois, les traités et la jurisprudence. Et si ce n'est pas le cas, il doit être possible de recourir à une juridiction contre l'État lui-même ou l'une de ses composantes. En Belgique, plusieurs juridictions jouent ce rôle : les plus importantes sont le Conseil d'État⁴ et la Cour constitutionnelle⁵.

Pour que l'État de droit soit opérationnel, le régime démocratique impose au minimum trois conditions :

- D'abord, l'existence d'une hiérarchie des normes, avec tout en haut, au sommet, la constitution ;
- Ensuite, il faut un ordre juridictionnel qui permet de contrôler la conformité des lois avec la constitution ;
- Enfin, il faut une égalité des personnes face au droit : chaque personne, chaque institution, chaque acteur privé ou public doit être en mesure de contester une loi ou une décision publique.

4.8. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE EN CLASSE

Questionnez les élèves :

1. Quels types de normes sont distinguées par le Professeur Grandjean ?

- Normes morales et normes juridiques.

2. Dans l'ordre juridique interne, où se situe la Constitution ?

- Au sommet, dans la hiérarchie des normes.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

⁴ http://www.raadvst-consetat.be/?page=about_competent&lang=fr

⁵ <https://www.const-court.be/fr/court/presentation/jurisdiction>

4.9. LA SÉPARATION DES POUVOIRS



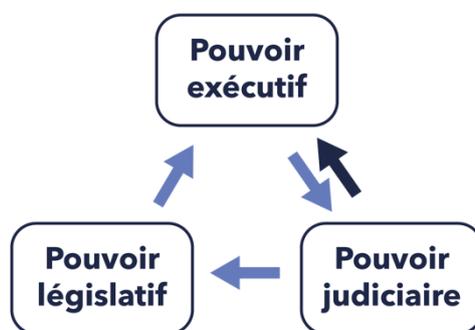
Visionnez cette interview pour comprendre la séparation des pouvoirs : <https://youtu.be/OdRX1vFED9w>



Le régime démocratique, c'est aussi le respect d'un principe cher à *Montesquieu*, à savoir, la *séparation des pouvoirs*. On va ainsi distinguer le pouvoir législatif qui va créer des normes, le pouvoir exécutif qui va exécuter les normes et le pouvoir judiciaire qui va trancher les conflits qui résultent de l'application de ces normes. Montesquieu partait du principe que quand on donne du pouvoir à un individu, il a tendance à en abuser. Donc pour éviter qu'on abuse du pouvoir, Montesquieu estimait que par la force des choses il faut que le pouvoir arrête le pouvoir.

La séparation des pouvoirs renvoie aux principes suivants :

- Le **gouvernement** (pouvoir exécutif) doit pouvoir contenir le pouvoir judiciaire dans les limites de ses prérogatives ;
- Le **législateur** (pouvoir législatif) doit pouvoir contrôler le travail du gouvernement (pouvoir exécutif) ;
- Les **magistrats** (pouvoir judiciaire) doivent pouvoir contrôler la légalité et la constitutionnalité du travail ministériel (pouvoir législatif), mais aussi l'action du gouvernement (l'exécutif).



Il s'agit ici d'un mode de séparation horizontal. Il est également possible que le pouvoir soit subdivisé verticalement, par le biais de la fédéralisation ou de la décentralisation.

4.10. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Qui a théorisé le principe de séparation des pouvoirs ?

- Montesquieu.

2. La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est-elle horizontale ou verticale ?

- Horizontale.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

4.11. LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME



Visionnez cette interview pour comprendre le respect des droits de l'homme : <https://youtu.be/-SZoaStQROs>



Enfin, le respect des droits de l'Homme fait partie des caractéristiques d'un État démocratique. Les droits de l'Homme sont inscrits dans un ensemble de textes, de déclarations et de traités. C'est un ensemble de droits fondamentaux, imprescriptibles, inaliénables et universels qui sont attachés à la personne humaine.

- **Des droits fondamentaux** : ce sont notamment les libertés individuelles (liberté d'expression, liberté religieuse, liberté de conscience) et les libertés politiques (droit de vote, droit de manifester, droit de s'associer, droit de s'associer, etc.). Ces droits apparaissent dans de nombreux textes célèbres dont la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* de 1789⁶ et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948⁷ ;
- **Imprescriptibles** : ces droits ne sont pas susceptibles de prescription. Ils sont immuables, ils ne cessent pas d'être valables au-delà d'une date ou d'un certain laps de temps ;
- **Inaliénables** : ces droits ne peuvent être pris ou repris à quelqu'un. Nul ne peut en être privé ;
- **Universels** : qui concerne tout le monde, qui concerne tous les êtres humains.

⁶ « La Déclaration des droits de l'Homme (1789) | BNF ESSENTIELS », URL : <https://gallica.bnf.fr/essentiels/repere/declaration-droits-homme-1789>

⁷ « La Déclaration universelle des droits de l'homme », URL : <https://www.un.org/fr/universaldeclaration-human-rights/index.html>

5. QUE RETENIR



Visionnez cette vidéo qui épingle les 3 points à retenir :
https://youtu.be/jPq_2yrSsdI



1. Un régime sera qualifié de démocratique s'il respecte un certain nombre de principes : l'organisation d'élections libres, le suffrage universel, le pluralisme des partis, l'État de droit, la séparation des pouvoirs et le respect des droits de l'Homme ;
2. Le pouvoir en démocratie circule beaucoup avec le temps, ne reste jamais longtemps au même endroit et n'est pas l'apanage d'une seule personne ou de quelques personnes ;
3. Le pouvoir en démocratie peut être contré, empêché par plusieurs types de contre-pouvoir.

6. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Un régime politique :

- A. Est un moyen de faire perdre du poids à un homme politique ;
- B. **Est l'ensemble des dispositions qui organisent une institution, en l'occurrence l'État ;**
- C. Est une forme non institutionnelle de distribution du pouvoir ;
- D. Est par essence démocratique.

2. Les trois critères ou composantes de l'État sont :

- A. Une population, un territoire et une reconnaissance internationale ;
- B. Une population, un gouvernement et une reconnaissance internationale ;
- C. **Un gouvernement, un territoire et une reconnaissance internationale ;**
- D. Un gouvernement, un territoire et une population.

3. Une élection est libre :

- A. **Si l'électeur est libre de voter pour qui il veut**
- B. **S'il y a au moins deux options**
- C. **Si le vote de l'électeur est tenu secret selon une procédure vérifiable**
- D. **Si le comptage des voix est réalisé de façon honnête et transparente**



**PARTICIPER
EN LIGNE**

4. En Belgique, en France et en République démocratique du Congo, la majorité électorale est fixée :

- A. À 16 ans ;
- B. **À 18 ans ;**
- C. À 21 ans ;
- D. À 25 ans.

5. Comment s'appellent l'ensemble des mécanismes mis en œuvre pour empêcher ou limiter la capacité du chef de l'État, ou du parti dominant, d'exercer unilatéralement leurs pouvoirs ?

- A. Les partis uniques ;
- B. **Les régimes totalitaires ;**
- C. Les aristocrates ;
- D. Les contre-pouvoirs.

6.1. TEXTE À TROUS (5 PTS)

Un régime politique désigne l'organisation politique, **(1)** et sociale d'un État. Il renvoie à l'ensemble des dispositions qui organisent l'institution qu'est l'État. Ces dispositions prennent la forme de **(2)**, de règles et de normes. En cela, un régime politique est une forme **(3)** de distribution du pouvoir. Selon la façon dont le pouvoir est distribué, le régime sera différent. Pour ce qui est du régime démocratique, l'étude de ses caractéristiques montre une grande circulation du pouvoir à travers le **(4)** et **(5)** ainsi qu'une large distribution de celui-ci entre les différents individus, groupes et institutions.

- (1) **économique**
- (2) **lois**
- (3) **institutionnalisée**
- (4) **temps**
- (5) **l'espace**

7. POUR ÉCHANGER/COLLABORER



MÉTHODE

1. Proposez aux élèves de commenter la citation attribuée à Winston Churchill :

« La démocratie est la pire forme de gouvernement à l'exception de toutes celles qui ont pu être expérimentées par le passé. »

2. Échangez en classe sur cette question : « La démocratie parfaite existe-t-elle ? »

8. POUR ALLER PLUS LOIN

8.1. RESSOURCES TEXTUELLES/ ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

-  JAMIN Jérôme et alii., « Chapitre 4. Le système politique » et « Chapitre 7. Les régimes politiques », *Fondements de science politique*, 1re éd., De Boeck, 2014, pp. 133-158 et pp. 225-268.
-  *Le CRISP, Démocratie et fédéralisme en Belgique*, Dossier pédagogique, 2015 : http://www.province.luxembourg.be/servlet/Repository/t%C3%A9l%C3%A9chargez_la_brochure_p%C3%A9dag.PDF?IDR=3056
-  *Déclaration universelle des droits de l'Homme : adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948* : texte définitif, 1949, URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105744m>.
-  *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, BNF Essentiels, URL : <https://gallica.bnf.fr/essentiels/gouges/declaration-droits-femme-citoyenne>
-  *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789*, *Légifrance*, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>
-  « Démocratie », *Belgium.be*, 28 septembre 2012, URL : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/democratie.

8.2. RESSOURCES AUDIOVISUELLES

-  « 1000 Jours dans l'Histoire — Les Droits de l'Homme, À l'origine d'une Déclaration », RTBF Auvio, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2315618.
-  « 1000 Jours dans l'Histoire — Les Suffragettes », RTBF Auvio, 12 juin 2017, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335487.

SÉQUENCE 3. LES RÉGIMES AUTORITAIRES





TEMPS D'INVESTISSEMENT

- 2 X 50 minutes
Ce temps est donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction des participants et des activités accomplies.



OBJECTIFS

- Cette séquence va vous permettre d'étudier un second type de régime politique : le régime autoritaire.
- Les critères appliqués pour la définition du régime démocratique sont repris. Le régime autoritaire se caractérise par le non-respect de ces principes.



VIDÉOS



[Le rejet des principes démocratiques \(partie 1\)](#)



[Le rejet des principes démocratiques \(partie 2\)](#)



[Continuité des régimes politiques](#)



[Conclusion](#)



EXPERTS

- Jérôme Jamin, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Quentin Michel, professeur de science politique à l'Université de Liège.



ACTIVITÉS

- 5 exercices : <https://www.wooclap.com/XGEHCR>

2. Le suffrage universel :
 - Restriction du droit de vote ou retrait du droit de vote pour motif politique à certaines catégories de la population.
3. Le pluralisme des partis :
 - Restriction de la possibilité de créer des partis d'opposition ou asservissement de ceux-ci.

2.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Demandez aux élèves de relever les trois dirigeants ainsi les pays dont il est question dans cette vidéo.
 - Abdelaziz Bouteflika (Algérie) ;
 - Mouhamar Khadafi (Libye) ;
 - Vladimir Poutine (Russie).



**PARTICIPER
EN LIGNE**

3. LE REJET DES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES - PARTIE 2



Visionnez cette vidéo pour mieux comprendre les critères définissant un régime autoritarisme :
<https://youtu.be/YO9dOS7ggs0>



Le rejet de trois autres principes démocratiques est exposé dans cette seconde partie.

3.1. L'ÉTAT DE DROIT

Dans un régime autoritaire, l'État de droit n'est pas garanti. Selon certaines circonstances, il n'est pas soumis au respect du droit.

L'État est susceptible d'invoquer la « raison d'État », c'est une doctrine qui dit que le pouvoir ne doit pas hésiter à utiliser la force lorsque l'État fait face à une menace grave et imminente. La raison d'État permet de réprimer toute opposition puisque celles-ci sont considérées comme des menaces pour la stabilité de l'État.

En outre, il n'est pas toujours possible de recourir à une juridiction contre l'État lui-même, par exemple pour contester les résultats d'une élection. Même si des fraudes sont identifiées, il ne sera pas possible de porter plainte.

3.2. LA SÉPARATION DES POUVOIRS

La séparation des pouvoirs n'est pas garantie dans un régime autoritaire. Généralement, c'est le pouvoir exécutif qui va s'arroger certaines prérogatives des pouvoirs législatifs et judiciaires entraînant un déséquilibre dans la répartition des compétences.

Par exemple, le pouvoir législatif, producteur de lois, peut-être trop dépendant du pouvoir exécutif, notamment parce que le parti dominant au parlement est sous le contrôle absolu de son chef, lequel est en même temps le chef de l'exécutif. Le chef de l'État fait alors ce qu'il veut sans contrôle, ni contre-pouvoir de la part de la chambre et du sénat.



Autre possibilité, le pouvoir judiciaire, qui est chargé de faire respecter les lois, est composé de juges et de magistrats nommés et soutenus par le pouvoir exécutif. Dans ce cas, le pouvoir législatif est soumis à ces derniers, comme d'ailleurs toutes les composantes de la société qui n'osent pas s'opposer au pouvoir de peur de représailles de la part du pouvoir judiciaire.

Enfin, les trois pouvoirs sont tous liés au parti principal et à ses dignitaires et à ce titre, il n'y a aucun frein à la concentration du pouvoir.

Par exemple, si l'on regarde le cas de l'Allemagne hitlérienne, différentes phases peuvent être observées dans la prise de pouvoir des nazis et leur infiltration dans les hautes sphères étatiques. Si la période 1933-1937 peut être considérée comme semi-autoritaire et semi-fasciste, en raison de l'équilibre entre les forces partisans de l'ordre étatique et les activistes du mouvement nazi, ce n'est plus le cas à partir de 1938. En effet, à partir de ce moment sont remplacés plusieurs ministres plutôt conservateurs par des fidèles du parti nazi : la nomination de Von Ribbentrop, proche d'Hitler au ministère des Affaires étrangères en fait partie. Par ailleurs, les modifications apportées au niveau des structures internes de l'administration centrale contribuent à regrouper la plupart des compétences entre les mains des nazis, lesquels demeurent soumis au *Führerprinzip* (le principe du chef). Ce principe veut que les exécutants des ordres du Führer disposent d'une liberté d'action qui ne doit pas être entravée par des normes ou principes légaux. Cette marge de manœuvre permet de s'affranchir des autres pouvoirs.

3.3. LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Dans un régime autoritaire, les droits de l'Homme sont susceptibles d'être niés ou de passer au second plan. La raison d'État, par exemple, place la stabilité de l'État au-dessus des libertés individuelles (liberté d'expression, liberté religieuse, liberté de conscience) et des libertés politiques (droit de vote, droit de manifester, droit de s'associer).



Par exemple, si la stabilité du pouvoir implique de ne pas changer de chef d'État ou de parti au pouvoir, l'État autoritaire fera tout pour limiter les libertés politiques. Il veillera à empêcher que d'autres forces politiques puissent entrer dans l'arène politique. Si l'État autoritaire est confronté à des opposants qui cherchent à se structurer en association ou en parti, l'État autoritaire s'appuiera sur l'ordre judiciaire pour faire interdire ces associations ou ces partis au nom de l'ordre public.

Par exemple, les autorités publiques peuvent interdire tout rassemblement par crainte que celles-ci ne permettent à une opposition de s'organiser. Si des manifestations sont organisées contre le pouvoir, l'État autoritaire interdira ces dernières ou, s'il les autorise, il demandera à la police soit d'arrêter les manifestants pour mettre fin à l'événement, soit de réprimer brutalement les manifestants pour les dissuader de recommencer à l'avenir. Signalons que la répression brutale en vue de dissuader de nouvelles manifestations est aussi un phénomène que l'on observe aussi en démocratie.



3.4. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Comment s'appelle cette doctrine qui dit que « le pouvoir ne doit pas hésiter à utiliser la force lorsque l'État fait face à une menace grave et imminente » ?

- La raison d'État.

2. Lorsque la séparation des pouvoirs n'est pas respectée, quel pouvoir est le plus susceptible de prendre l'ascendant sur les deux autres ?

- Le pouvoir exécutif.

3. Citez un type de liberté individuelle évoqué dans la capsule, ainsi qu'un type de liberté politique.

- Libertés individuelles : liberté d'expression, liberté religieuse, liberté de conscience.
- Libertés politiques : droit de vote, droit de manifester, droit de s'associer.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

4. CONTINUITÉ DES RÉGIMES POLITIQUES



Visionnez cette vidéo pour nuancer la définition du régime autoritarisme : <https://youtu.be/9jv4ePN1oBo>



Il n'existe pas de régime politique purement démocratique, ou purement autoritaire. Généralement, les régimes étudiés respecteront majoritairement les principes démocratiques et pourront donc être qualifiés de démocratiques, ou, au contraire, ne respecteront que peu les principes démocratiques et seront considérés comme autoritaires.

De même, il est intéressant de rappeler que les États sont susceptibles de changer de régime au cours de l'histoire, passant pour certains de démocratie à régime autoritaire. Fort heureusement, l'inverse est vrai aussi. Plusieurs exemples récents peuvent étayer cette idée, parmi lesquels la transition que connurent plusieurs pays qui appartenaient au désormais disparu bloc de l'est. À la chute du mur de Berlin, en 1989, ceux-ci connurent un grand nombre de changements et de réformes qui leur permirent de changer de régime.

4.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION



MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Un État est-il condamné à conserver le même régime politique durant toute son existence ?
 - Non.
2. En quelle année est tombé le mur de Berlin ?
 - 1989.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

5. QUE RETENIR



Visionnez cette vidéo pour épingler les 3 points clés à retenir :
https://youtu.be/h_SfKmTciE



1. Un régime autoritaire ne respecte pas ou peu les critères démocratiques ;
2. Dans un régime autoritaire, le pouvoir circule moins. Il est beaucoup plus concentré dans le chef de quelques dignitaires, d'un parti tout-puissant ou éventuellement d'un parti et de ses alliés ;
3. Dans un régime autoritaire, les contre-pouvoirs sont affaiblis, voire inexistants. Il y a donc peu ou pas d'alternance du pouvoir.

6. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Dans un régime autoritaire :

- A. Le pouvoir circule plus librement que dans un régime démocratique ;
- B. **Le pouvoir semble rester plus longtemps dans le chef d'un acteur politique, d'un parti ou de quelques dignitaires que dans un régime démocratique ;**
- C. Toute élection est interdite ;
- D. Tous les partis politiques sont interdits.

2. L'État de droit, dans un régime autoritaire :

- A. Est assuré coûte que coûte ;
- B. **N'est pas garanti ;**
- C. Supplante la raison d'État ;
- D. N'est pas constitutionnellement encadré.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

3. Les droits de l'Homme comprennent (plusieurs réponses à sélectionner) :

- A. **Des libertés individuelles et des libertés politiques ;**
- B. **Le droit de vote et le droit de manifester ;**
- C. **La liberté de conscience ;**
- D. Le devoir d'obéissance.

4. À partir de quelle année peut-on qualifier l'Allemagne hitlérienne de régime autoritaire ?

- A. 1933 ;
- B. 1937 ;
- C. **1938 ;**
- D. 1940.

5. Les régimes autoritaires :

- A. N'existent qu'à travers l'idéologie de l'État ;
- B. Fonctionnent à travers le gouvernement d'une religion ;
- C. Acceptent pleinement le pluralisme des partis ;
- D. **Rejettent un certain nombre de principes démocratiques.**

6.1. TEXTE À TROUS (5 PTS)

Un régime autoritaire est un régime politique où la **(1)** du pouvoir est freinée. En effet, celui-ci est **(2)** entre les mains de quelques dignitaires, d'un parti tout-puissant, voire d'un parti et de ses alliés. La **(3)** des pouvoirs y est moins nette et, bien souvent, le pouvoir **(4)** domine les deux autres pouvoirs. Cela permet au pouvoir en place de paramétrer les élections en sa faveur, de faire taire **(5)**, bref de configurer le jeu politique en sa faveur. Les différents contre-pouvoirs sont affaiblis et donc peu susceptibles d'opposer une résistance à la puissance de la clique dirigeante. L'alternance du pouvoir est ainsi faible, voire inexistante.

- (1) **circulation**
- (2) **concentré**
- (3) **séparation**
- (4) **exécutif**
- (5) **l'opposition**

7. POUR ÉCHANGER/COLLABORER



MÉTHODE PROPOSÉE

Proposez aux élèves de sélectionner un État contemporain et, à partir de la grille de critère mise à disposition, indiquer dans quelle mesure il possède des caractéristiques démocratiques ou autoritaires.

État choisi : _____	Respect du principe (Oui/Non/Ambigu)
Organisation d'élections libres	
Suffrage universel	
Pluralisme des partis	
Respect de l'État de droit	
Séparation des pouvoirs	
Respect des droits de l'Homme	

Échangez en classe sur cette question : « La démocratie parfaite existe-t-elle ? »

8. POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES TEXTUELLES/ ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

 JAMIN Jérôme et alii., « Chapitre 7. Les régimes politiques » et « Chapitre 8. Les parlements et gouvernements », *Fondements de science politique*, 1re éd., De Boeck, 2014, pp. 225-268 et pp. 269-306.

 Territoires de la Mémoire, Dossier pédagogique sur le nazisme : https://www.territoires-memoire.be/assets/pdf/dossiers/tm-dossiers_camps-nazisme.pdf

SÉQUENCE 4. LES RÉGIMES TOTALITAIRES





TEMPS D'INVESTISSEMENT

- 2 X 50 minutes
Ce temps est donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction des participants et des activités accomplies.



OBJECTIFS

- Cette séquence va vous permettre d'étudier un troisième type de régime politique : le régime totalitaire.
- Les critères appliqués pour la définition du régime démocratique sont repris. Le non-respect de ceux-ci signifie l'autoritarisme.



VIDÉOS



[Les régimes totalitaires](#)



[Le double monopole](#)



[Les spécificités des régimes totalitaires](#)



[Conclusion](#)



EXPERTS

- Jérôme Jamin, professeur de science politique à l'Université de Liège.



ACTIVITÉS

- 5 Exercices : <https://www.wooclap.com/KLPTZR>

2.1. LE NON-RESPECT DES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES

Alors que les régimes autoritaires se caractérisent par un respect relatif, voire un non-respect des principes démocratiques, certains de ces principes sont spécifiquement niés dans le cadre d'un régime totalitaire, du fait même de sa structure.

2.2. L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS LIBRES ET LE PLURALISME DES PARTIS

Ainsi, les critères d'organisation d'élections libres et de pluralisme des partis sont mis à mal par le fait qu'il n'y ait qu'un seul parti dans le paysage politique de ces régimes, un parti unique.

Ce parti unique est dit « de masse ». Il est unique au sens où le totalitarisme ne tolère pas le pluralisme des partis, un seul parti existe dans l'espace politique et il contrôle tous les pouvoirs. C'est un parti de masse au sens où ce parti ne se contente pas de diriger le pays, il veut également diriger les gens, les familles, les jeunes, les écoles, les syndicats, les associations, la culture, la radio, le théâtre, etc. Pour y arriver, il encourage l'ensemble de la société à rejoindre des organisations proches du parti unique. La masse populaire est la base du parti dans un régime totalitaire.

2.2.1 Exemple

Si on prend l'exemple de l'Allemagne nazie (1933-1945), le parti nazi contrôlait non seulement le pouvoir, mais aussi des organisations de jeunesse (les jeunesses hitlériennes), les syndicats, les journaux, les associations d'anciens combattants, etc.

2.3. LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le parti unique et de masse se confond avec l'État ! En effet, dans un régime totalitaire, le parti unique est tout-puissant, et il se confond avec l'État. Si vous critiquez le parti, c'est que vous critiquez l'État, et inversement. En d'autres termes, toutes les libertés garanties au nom des droits de l'Homme sont abrogées au nom de la toute-puissance du parti État.

2.4. LA SÉPARATION DES POUVOIRS

Dans un régime totalitaire, l'État est totalement contrôlé par le parti unique et donc le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont également contrôlés par le parti unique.

Ainsi, il n’y a plus de différence claire entre :

- Le parti au pouvoir ;
- Et les institutions qui organisent le pouvoir : le parlement, le sénat, la chancellerie, la magistrature, les cours de justice, la Cour suprême, la Cour de cassation, etc.

C’est pour cela qu’il n’y a pas de séparation des pouvoirs et que le pouvoir ne circule pas.

Il est figé dans le parti unique qui contrôle toute la société.

2.5. L’ÉTAT DE DROIT

Cela peut sembler paradoxal, mais l’État de droit peut-être partiellement respecté au sein des régimes totalitaires. En effet, dès lors que le pouvoir exécutif contrôle le pouvoir législatif, il lui est facile d’édicter les normes qui lui conviennent et qui permettent de justifier ses actions. Toutefois, l’absence de voie de recours pour contester règles et décisions étatiques met à mal l’application effective de ce principe démocratique.

2.5.1 Exemple

Dans le cas de l’Allemagne nazie, la loi allemande de plein pouvoir, adoptée par le Reichstag en 1933, donne la possibilité au chancelier Adolph Hitler de gouverner par décret. Cela signifie qu’il peut édicter des normes juridiques sans que celles-ci soient soumises au contrôle du parlement. En outre, le *Führerprinzip* (que nous avons vu dans la 3^e séquence) entre en contradiction avec les principes d’État de droit et d’équilibre des pouvoirs.

2.6. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Quel philosophe français présente la société totalitaire comme le renversement de la société démocratique ?
 - Claude Lefort.
2. Comment qualifie-t-on le parti unique dans un régime totalitaire, lorsqu’il est question de son emprise sur l’ensemble de la société ?
 - Parti de masse.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

3. LE DOUBLE MONOPOLE

	<p>Visionnez cette vidéo sur le double monopole du régime totalitaire : https://youtu.be/udHF8hbFk7s</p>	
---	---	---

L'observation du fonctionnement des régimes totalitaires amène à se poser la question de l'acceptation par leur population. On est en droit de se demander comment un État totalitaire parvient à faire faire à sa population quelque chose qu'elle ne ferait pas en dehors de cette capacité.

L'explication réside dans le double monopole des moyens de violence (police, police politique et armée) et des moyens de persuasion (moyens de communication) que possède tout régime totalitaire.

Les moyens de violence sont assurés par la police officielle, qui réprime tout acte illégal, et la police politique, qui persécute tous ceux qui critiquent le pouvoir. Alors que la première s'occupe des délits de droit commun (vol, escroquerie, agression, etc.), la seconde s'occupe des gens qui critiquent ou s'opposent au pouvoir. La police politique a pour mission de traquer les « ennemis » du peuple. La répression et la persécution permettent à l'État totalitaire d'instaurer un régime de terreur qui amène l'ensemble de la société à obéir aux ordres du pouvoir et aux lois, et à accepter une certaine vision du monde et une façon de penser spécifique. Qui se risquerait à les critiquer pourrait en effet être arrêté !

Le contrôle des moyens de communication (radio, presse écrite, internet même) octroie le monopole de persuasion au pouvoir en place. Ce faisant, il peut façonner l'opinion publique et imposer l'idéologie du parti, l'idéologie d'État, à toutes les composantes de la société. Cette persuasion se fait notamment par le biais de la propagande. Si celle-ci n'est pas un outil neuf, notamment dans l'arsenal des régimes autoritaires, le développement des moyens de communication au XXe siècle en a renforcé l'usage. Cela s'est vu au cours des deux guerres mondiales, de la part de tous les camps.

3.1. EXEMPLE : LA CORÉE DU NORD

Dernier pays du *classement mondial* « *Reporters sans frontières* » de la liberté de la presse, la République populaire démocratique de Corée (ou Corée du Nord) est un exemple typique de régime totalitaire contemporain. Régime communiste de type stalinien, où la fonction de chef suprême s'acquiert maintenant de façon héréditaire, il a pour chef suprême Kim Jong-un (1984), fils du précédent chef suprême Kim Jong-il (1941-2011), lui-même fils du président Kim Il-sung (1912-1994). La Constitution coréenne place le chef du parti du travail de Corée, le parti unique, à la tête du pays.

Les dirigeants de la Corée du Nord manient ainsi les moyens de violence et de persuasion pour légitimer leur position et s'assurer de l'obéissance de leur sujet. D'une part, cela passe par une politique extrêmement répressive vis-à-vis de tout qui est considéré comme ennemi du régime. En 2017, selon le rapport d'Amnesty International, 120 000 personnes étaient toujours détenues arbitrairement dans les camps de prisonniers politiques, malgré les engagements pris par le gouvernement de Kim Jong Un en faveur des droits humains.

D'autre part, il est intensivement fait usage de la propagande. On y pratique le culte de la personnalité vis-à-vis des anciens dirigeants, lequel légitime l'assise de leur successeur. Toujours selon le rapport d'Amnesty International, la liberté de circulation y est extrêmement restreinte, de même que la liberté d'expression. Le régime contrôle les médias et les moyens de communication et agit à l'encontre des tentatives d'échanges avec l'extérieur du pays, notamment en brouillant les signaux des téléphones mobiles.

3.2. EXEMPLE : LA PROPAGANDE NAZIE

Dans le cas qui nous préoccupe, l'usage de la propagande par les régimes totalitaires, l'exemple de l'Allemagne nazie est extrêmement éloquent. Dès son arrivée au pouvoir en 1933, Adolphe Hitler crée un ministère de la Culture et de la propagande et plaça à sa tête Joseph Goebbels, l'un de ses proches au sein du parti nazi. Au moyen de son ministère, Joseph Goebbels est chargé de véhiculer et d'inculquer l'idéologie nazie au travers de différentes formes d'art (musique, théâtre, peinture), mais aussi de la presse, de la radio et du cinéma. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les autorités américaines mettent la main sur un document dactylographié attribué à Joseph Goebbels⁸. Connu sous le nom de « Journal de Goebbels », ce document reprend les principes du ministre afin de s'adonner efficacement à l'exercice de la propagande.

Quelques principes, parmi les 19 listés par Léonard W. Doob.

- 1) *Les propagandistes doivent avoir accès aux informations concernant les événements et l'opinion publique.*
 - *Il est nécessaire de s'adapter continuellement à ses auditeurs.*
- 2) *La propagande ne doit être organisée et exécutée que par une seule autorité.*
 - *D'elle viennent toutes les directives.*
 - *Elle doit expliquer les directives de propagande aux personnalités officielles et assurer leur moral.*
 - *Elle doit garder un œil sur les autres agences dont l'action peut engendrer des effets de propagande.*
- 3) *Les conséquences d'une action de propagande doivent être prises en considération lors de sa planification.*
- 4) *La propagande doit avoir des effets sur les plans et l'action des ennemis.*
 - *En éliminant du discours propagé des informations qui pourraient être utiles à l'ennemi.*
 - *En disséminant dans la propagande des informations permettant d'induire l'ennemi en erreur.*
 - *En faisant en sorte que l'ennemi révèle des informations vitales à propos de lui-même.*
 - *En ne faisant pas référence à des activités de l'ennemi si cette mention venait à discréditer celle-ci.*

⁸ Doob Leonard W, « Goebbels' Principles of Propaganda », 2021, p. 25, URL : <https://www.jstor.org/stable/pdf/2745999.pdf?refreqid=excelsior%3A8684c0eae390f21c6d31765b5fabd851>

6) Afin d'être perçue, la propagande doit évoquer les intérêts de son audience et doit être transmise au travers de moyens de communication qui captent l'attention.

11) La propagande noire (soit la diffusion d'informations fausses) doit être privilégiée quand la propagande blanche (la vérité) est moins crédible ou produit des effets indésirables.

16) La propagande intérieure doit susciter un niveau maximum d'anxiété.

— Elle doit renforcer l'anxiété concernant les conséquences de la défaite.

— Elle doit néanmoins réduire l'anxiété qui ne concerne pas les conséquences de la défaite si les individus ne sont pas à même de le faire seul.

17) La propagande intérieure doit réduire l'impact de la frustration.

— Les frustrations inévitables doivent être anticipées.

— Les frustrations inévitables doivent être mises en perspective.

18) La propagande doit faciliter le déplacement de l'agressivité en spécifiant la cible de la haine.

Ce double monopole doit obliger les individus à se soumettre à l'idéologie promue par le pouvoir, car, dans un régime totalitaire, l'idéologie est plus importante que la réalité. L'idéologie fonctionne comme une religion qui impose la vérité et le chemin à suivre à toute la population. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi les régimes théocratiques sont parfois considérés comme totalitaires.

Ainsi donc, pour imposer l'idéologie officielle à la masse, le régime s'appuie sur les médias, l'enseignement, la recherche et la culture qui proposent tous le même discours et la même vision politique, sociale et culturelle du monde.

3.3. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE EN CLASSE

Questionnez les élèves :

1. À quels moyens renvoie le double monopole des régimes totalitaires ?

- Des moyens de violence (police, police politique et armée) et de persuasion (moyens de communication).

2. Comment nomme-t-on le culte rendu à de hauts dignitaires, dans les régimes totalitaires notamment ?

- Culte de la personnalité.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

3. Comment s'appelait le ministre de la propagande nazie ?

- Joseph Goebbels.

4. LES SPÉCIFICITÉS DES RÉGIMES TOTALITAIRES



Visionnez cette vidéo sur les spécificités des régimes totalitaires : https://youtu.be/asG_qs7TxkQ



Le pouvoir détenu par les dirigeants des régimes totalitaires est particulièrement concentré et très peu partagé.

Dans un régime totalitaire, la société devient :

- Une société policière ;
- Une société militaire : tout le monde doit faire son service militaire et l'ensemble du pays doit contribuer à l'armée et à la guerre si nécessaire ;
- Une société endoctrinée : l'ensemble de la population adhère à la doctrine officielle prônée par l'État parti.

La société totalitaire est une société qui implique **l'enfermement de masse** : tous les opposants sont placés dans des camps de concentration dont ils ne sortiront jamais, ils sont réduits en esclavage.

La société totalitaire est une société qui implique **l'extermination de masse** : au nom de l'idéologie, le pouvoir supprime ceux qui ne pensent pas correctement.

Face au pouvoir absolu, les opposants doivent se soumettre s'ils veulent éviter d'être arrêtés, enfermés, torturés, et parfois exécutés.

Le XXe siècle a été le « siècle des totalitarismes ». Quelques-uns de ces régimes peuvent être listés :

- L'Allemagne nazie (1933-1945) ;
- La Russie de Lénine et de Staline (1922-1953) ;
- L'Italie fasciste (1922-1943) ;
- Le régime des Khmers rouges (1975-1979) ;
- La République populaire de Chine (1949-...).

5. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Dans un régime totalitaire, la société devient une société policière, endoctrinée et... ?
 - Militaire.
2. Lequel des régimes totalitaires cités se perpétue de nos jours ?
 - La République populaire de Chine.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

6. QUE RETENIR



Visionnez cette vidéo pour épingler les 3 points clés à retenir :
<https://youtu.be/qgi0ewpzkvo>



1. Un régime totalitaire ne respecte pas les critères démocratiques ;
2. Dans un régime totalitaire, le pouvoir est figé. Il est totalement concentré dans le chef de quelques dignitaires, du parti unique tout-puissant ;
3. Dans un régime autoritaire, les contre-pouvoirs sont inexistants. Il n'y a donc pas d'alternance du pouvoir.

7. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Un régime est totalitaire au sens :

- A. **Où il contrôle la totalité du corps social et tous les aspects de la vie quotidienne. ;**
- B. Où il est totalement théologique ;
- C. Où il rassemble la totalité des caractéristiques des autres régimes ;
- D. Où son total est égalitaire.

2. Les régimes totalitaires se caractérisent :

- A. Par l'importance de la religion ;
- B. Par l'emprise totale du marché sur l'État ;
- C. **Par le rôle central de l'idéologie ;**
- D. Par le rôle central des deux principaux partis au pouvoir.

3. Dans un régime totalitaire, le parti au pouvoir : (plusieurs réponses à sélectionner)

- A. Est contré par une opposition puissante ;
- B. **Est unique ;**
- C. **Est un parti dit « de masse » ;**
- D. **Se confond avec l'État.**

4. Kim Jong-un :

- A. Est le fils de Kim Il-sung ;
- B. Est le président de la Corée du Sud ;
- C. **Est à la tête du parti du travail de Corée ;**
- D. A pris la tête de la Corée du Nord par un coup d'État.

5. Qui était ministre de la Culture et de la Propagande nazie, à partir de 1933 ?

- A. Adolph Hitler ;
- B. **Joseph Goebbels ;**
- C. Hermann Göring ;
- D. Heinrich Himmler.

8. POUR ÉCHANGER/COLLABORER



MÉTHODE

1. Sélectionnez l'un des régimes totalitaires présentés et indiquez dans quelles mesures ils présentent les caractéristiques énoncées.
2. Échangez en classe sur cette question : « Le régime taliban en Afghanistan est-il un régime totalitaire ? »

9. POUR ALLER PLUS LOIN

9.1. ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

-  JAMIN Jérôme et alii., « Chapitre 7. Les régimes politiques » et « Chapitre 8. Les parlements et gouvernements », *Fondements de science politique*, 1re éd., De Boeck, 2014, pp. 225-268 et pp. 269-306.

9.2. RESSOURCES AUDIOVISUELLES

9.2.1 L'Italie fasciste

-  « Le fascisme n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger a... », *1000 Jours dans l'Histoire*, RTBF Auvio, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335842.
-  « Les origines du fascisme », *1000 Jours dans l'Histoire*, RTBF Auvio, 21 juin 2017, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335595.
-  « Le fascisme italien : un exemple pour tous ? », *1000 Jours dans l'Histoire*, RTBF Auvio, 30 avril 2019, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_un-jour-dans-l-histoire?Id=2491063.

9.2.2 La Russie de Lénine

-  « Lénine, l'inventeur du totalitarisme », *1000 Jours dans l'Histoire*, RTBF Auvio, 2 juillet 2017, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2315155.
-  « Un jour dans l'histoire — Le putsch de Moscou », La Première, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2315956
-  « Un jour dans l'histoire — La chute de l'empire soviétique », La Première, URL : https://www.rtf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335929

9.2.3 L'Allemagne nazie

-  « Un jour dans l'histoire — L'Allemagne face à la dénazification », La Première, URL: https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2315798
-  « Un jour dans l'histoire — La naissance du nazisme », La Première, URL: https://www.rtbf.be/auvio/detail_un-jour-dans-l-histoire?Id=2500100
-  « Un jour dans l'histoire - Retour sur "Mein Kampf" », La Première, URL: https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335645
-  « Un jour dans l'histoire — Les lois antisémites de Nuremberg », La Première, URL: https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335687
-  « Nazisme », Les Territoires de la Mémoire, URL : https://www.territoires-memoire.be/assets/pdf/dossiers/tm-dossiers_camps-nazisme.pdf

9.2.4 Les Khmers rouges

-  « Un jour dans l'histoire — Les Khmers », La Première, URL : https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?Id=2335911

SÉQUENCE 5. LES IDÉOLOGIES





TEMPS D'INVESTISSEMENT

- 2 X 50 minutes
Ce temps est donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction des participants et des activités accomplies.



OBJECTIFS

- Cette séquence va vous permettre d'aborder le concept d'idéologie. La façon dont celles-ci sont appréhendées par la science politique est présentée.
- Les critères appliqués pour la définition du régime démocratique sont repris. Le non-respect de ceux-ci signifie l'autoritarisme.



VIDÉOS



[La naissance des idéologiques](#)



[Définition de l'idéologie](#)



[Discours idéologiques](#)



[Orientation idéologique](#)



[Conclusion](#)



EXPERTS

- Jérôme Jamin, professeur de science politique à l'Université de Liège.
- Sebastian Santander, professeur de science politique à l'Université de Liège.



ACTIVITÉS

- 4 Exercices : <https://www.wooclap.com/FEDTSG>

3. LA NAISSANCE DES IDÉOLOGIES



Visionnez cette vidéo pour mieux comprendre la naissance des idéologies : <https://youtu.be/0aVGrnCcY00>



Les idéologies existent depuis toujours dans les sociétés humaines. En Europe, c'est cependant à la Renaissance qu'une nouvelle conception de la société émerge : celle-ci trouve sa légitimité, sa raison d'être en son sein, et non plus en un ailleurs divin. Les sociétés s'autonomisent : leur légitimité ne provient plus de la transcendance, mais de l'immanence. De sociétés hétéronomes/hétéro-référentielles, elles deviennent autonomes/autoréférentielles.

En s'émancipant de régimes politiques de droit divin et des régimes théocratiques, la société autonome place la collectivité sociale au cœur du processus. La société devient productrice du sens de son existence, de la norme, du « juste » et de l'« injuste », et du discours sur le monde qu'il faudra suivre. Cette recherche de sens entraîne la création d'idéologies qui en viennent à remplacer le religieux, ou certains de ses aspects.

3.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. A quelle époque fait-on remonter la naissance des idéologies contemporaines ?
 - La Renaissance.
2. Selon les philosophes cités, nous sommes passés de société hétéronomes à quel type de société ?
 - Autonome/autoréférentielle.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

4. DÉFINIR L'IDÉOLOGIE

	Visionnez cette vidéo pour définir les idéologies : https://youtu.be/vLz3xLTX4ek	
---	--	---

Il est maintenant temps de proposer une définition de l'idéologie. Prenons celle de Roger Eatwell et d'Anthony Wright (1999, p. 17).



L'idéologie est « un ensemble relativement cohérent de croyances et de pensées normatives et empiriques, qui porte sur les problèmes de la nature humaine, l'évolution de l'histoire et les dynamiques sociales et politiques [...] En fonction de sa relation avec la structure de valeur dominante, une idéologie peut agir comme une force de stabilisation ou de révolution ».

La première partie de la définition renvoie à ce que nous avons vu : l'idéologie est un discours cohérent qui donne une vision totale du monde.

La seconde partie de la définition amène l'idée d'idéologie dominante. Dans la vie de tous les jours, concrètement, si l'idéologie étudiée est l'idéologie de la classe dominante, elle participe à la pérennisation de l'ordre établi. L'idéologie justifie la situation en cour.

Au contraire d'autres idéologies sont susceptibles de mobiliser les classes dominées contre les classes dominantes. Ces idéologies peuvent encourager et susciter des mécontentements et donc des révoltes, voire des révolutions contre ceux qui sont déterminés comme détenteurs du pouvoir.

5. UNE VISION, UN DISCOURS, UNE ORIENTATION

	Visionnez cette vidéo pour préciser la définition de l'idéologie : https://youtu.be/7ZZ5FZvMHS8	
---	---	---

L'idéologie est d'abord une **vision totale du monde** dans la mesure où elle ne laisse rien au hasard et qu'idéalement, elle apporte des réponses à tout, jusqu'au moindre événement.

Nous utilisons « idéalement » avec prudence, au sens où toutes les idéologies ne répondent pas à ce cahier des charges, même si dans de nombreux cas, cela peut être l'objectif à atteindre pour être pleinement efficace.



L'idéologie couvre :

- Les **obligations** des acteurs politiques, des cadres, des électeurs ou des militants sur le plan politique ;
- Les **comportements sociaux** à suivre sur le plan individuel, personnel ou familial ;
- Elle s'exprime sur le « **juste** » et l'« **injuste** » ;
- Elle indique la **norme** dont il ne faut pas s'éloigner ;
- Elle offre une **vision de l'Histoire** en phase avec ce qui est fait dans le présent au quotidien et ce qui doit être fait pour le futur.

Au final, l'idéologie propose un système cohérent d'interprétation du monde, plein de sens, qui en fait souvent un système clos. En effet, l'idéologie prétend avoir le monopole de la vérité au point qu'il n'est pas exagéré de dire que l'idéologie n'a pas vocation à participer à la discussion, mais qu'au contraire, elle cherche surtout à s'imposer, à gagner « les cœurs », au-delà de la Raison.

	<p>Visionnez cette vidéo sur le discours idéologique : https://youtu.be/T5RLjuWgdgA</p>	
--	---	--

L'idéologie, c'est aussi un **discours sur le monde**. Il ne suffit pas d'avoir une vision totale du monde, il faut aussi porter ce message à l'attention du plus grand nombre. Il faut donc parler, il faut porter un discours pour persuader. En définitive, on peut dire que l'idéologie est un discours qui doit persuader et qu'à ce titre, elle réduit le langage à un simple véhicule d'idées « clés sur porte » qu'elle substitue au débat d'idées.

Ainsi, l'action politique ne peut se concevoir qu'à travers des espaces où le langage intervient pour discuter, séduire, persuader, manipuler. Dire et agir sont indissociables dans l'étude des phénomènes politiques⁹.

	<p>Visionnez cette vidéo sur l'idéologie comme orientation pour l'action : https://youtu.be/jDn9P3eMQII</p>	
---	--	---

L'idéologie est aussi une **orientation pour l'action**. Elle indique le chemin à suivre à ceux qui adhèrent au discours ou qui doivent encore être persuadés par ce dernier.

En fait, l'idéologie offre — ou prétend offrir — un itinéraire garanti et rassurant pour l'avenir. Cet itinéraire apporte de la prévisibilité face à l'indétermination du social. Il suggère des pistes d'action face aux risques quotidiens sur les plans social, économique et politique.

⁹ CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique : Les masques du pouvoir*, Limoges, Lambert-Lucas, 2014, 255 p.

En outre, l'idéologie a donc aussi pour fonction de rassurer ceux qui adhèrent à son message : elle rassemble et fédère ces derniers en leur proposant une sorte de ciment commun, garant de la stabilité, et des ressources pour prévoir le futur et agir. Ainsi, elle est aussi un moyen de se forger une identité : avec elle, je sais qui je suis ou au moins pourquoi j'existe.

5.1. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

MÉTHODE

Questionnez les élèves :

1. Une idéologie a-t-elle nécessairement réponse à tout ?
 - Non.
2. Quel but le discours idéologique poursuit-il ?
 - Convaincre, rassurer, permettre l'identification au groupe et trouver une raison d'être.



**PARTICIPER
EN LIGNE**

6. LES PARTIS ET LES IDÉOLOGIES POLITIQUES

Les partis politiques appuient tous leur action en essayant de l'intégrer dans leur propre cadre idéologique, qu'il s'agisse :

- Du socialisme ;
- Du libéralisme ;
- De l'écologie politique ;
- Du communisme ;
- Du nationalisme ;
- Ou d'autres grandes idéologies.

Ils s'appuient sur leur idéologie pour assurer la cohérence de leurs actes, pour mobiliser les militants et pour attirer des électeurs.

Les idéologies jouent donc un rôle important dans les régimes démocratiques, elles sont en compétition, elles suscitent des débats entre les partis et entre les élus. Les régimes démocratiques évoluent donc au rythme de la compétition entre partis politiques. À ce titre, il est difficile de parler d'idéologie d'État.

Les régimes autoritaires et surtout les régimes totalitaires appuient plutôt leur action en l'intégrant au sein d'une idéologie officielle.

Ils le font :

- Pour assurer la crédibilité de l'État ;
- Pour guider les cadres du parti dominant, et les membres de l'administration qui organise l'action de l'État ;
- Mais aussi et surtout pour justifier l'action des gouvernements successifs et plus globalement les prérogatives de l'État.

C'est surtout le cas dans les régimes totalitaires, où une seule idéologie peut animer la vie politique et sociale pendant une très longue période : l'idéologie d'État du parti unique tout-puissant. L'idéologie du parti au pouvoir devient l'idéologie d'État au moment où le parti lui-même tend également à se confondre avec ce dernier.

7. QUE RETENIR

	Visionnez cette vidéo pour épingler les 3 points clés à retenir : https://youtu.be/hx17j-lRo3Y	
--	--	--

1. L'idéologie est une vision totale du monde, un discours sur le monde et une orientation pour l'action ;
2. L'idéologie est un outil visant à justifier la prise du pouvoir, & à asseoir celui-ci et à légitimer les actes politiques posés par son détenteur ;
3. Dès lors que le pouvoir auquel on se soumet le plus volontiers est celui que nous ne percevons pas comme tel, grâce à l'idéologie, le pouvoir n'est pas perçu comme tel.

8. POUR TESTER LA COMPRÉHENSION

8.1. TEXTE À TROUS (5 PTS)

Ce module permet d'approfondir la façon dont le pouvoir s'exerce au travers d'idéologie. En Science politique, l'idéologie est par définition une production **(1)** qui obéit à des enjeux politiques, à des logiques complexes (sociales, économiques, environnementales, etc.), à des rapports de force — c'est-à-dire des rapports de pouvoir — et d'une manière générale à des processus que le chercheur tentera de découvrir, de comprendre et d'expliquer.

L'idéologie est considérée comme un **(2)** prononcé par des acteurs pour atteindre des objectifs. C'est un ensemble de représentations relativement



**PARTICIPER
EN LIGNE**

intégrées qui porte sur le monde et son devenir. Si un régime totalitaire s'organise autour d'une idéologie **(3)** unique, les autres régimes n'en sont pas pour autant départi. Les régimes **(4)** auront tendance à tolérer, autoriser et protéger certaines des idéologies qui les traversent.

Pour Roger Eatwell et Anthony Wright (1999, p. 17) l'idéologie renvoie à « un ensemble relativement cohérent de croyances et de pensées normatives et empiriques, qui porte sur les problèmes de la nature humaine, l'évolution de l'histoire et les dynamiques sociales et politiques. [...] en fonction de sa relation avec la structure de valeur dominante, une idéologie peut agir comme une force de stabilisation ou de **(5)** ».

- (1) **humaine**
- (2) **discours**
- (3) **officielle**
- (4) **démocratiques**
- (5) **révolution**

9. POUR ÉCHANGER/COLLABORER



MÉTHODE

Sélectionnez une idéologie et, à partir de la grille de critère mise à disposition, indiquez la façon dont elle rencontre les caractéristiques retenues dans la leçon.

Idéologie choisie : _____	
Vision totale du monde	
Obligation des acteurs	
Comportements sociaux	
Expression du juste et de l'injuste	
Indication de la norme	
Vision de l'Histoire	
Orientation de l'action/justification de l'action	
Formation de l'identité	

Échangez en classe sur cette question : « Quelles sont les idéologies présentes ou dominantes dans nos sociétés ? »

10. POUR ALLER PLUS LOIN

10.1. ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

-  JAMIN Jérôme *et alii.*, « Chapitre 6. Les idéologies », *Fondements de science politique*, 1re éd., De Boeck, 2014, pp. 193-224.

10.2. RESSOURCES AUDIOVISUELLES

-  « #Investigation : Quand le doute vire au complot », *La Une*, 26 mai 2021, URL : https://www.rtbf.be/auvio/detail_investigation?id=2773404
-  « 1000 jours dans l’Histoire - Comment devenir belge en 10 leçons », *La Première*, URL : https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?id=2315971
-  « 1000 jours dans l’Histoire – Le complotisme au XXIe siècle », *La Première*, URL : https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?id=2315966
-  « Rouge ! L’art au pays des Soviets », ARTE, URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/083289-000-A/rouge-l-art-au-pays-des-soviets/>
-  « Le grain de sable dans la machine », ARTE, URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/097044-000-A/le-grain-de-sable-dans-la-machine/>
-  « Art of gaming – Capitalisme », ARTE, URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/078750-012-A/art-of-gaming/>
-  « Le monde du travail — entre idéologie et réalité », ARTE, URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-019318/le-monde-du-travail/>
-  « Un jour dans l’histoire — À l’origine des gauches radicales en Europe », *La Première*, URL : https://www.rtbf.be/auvio/detail_1000-jours-dans-l-histoire?id=2335090





Responsable académique :

Jérôme JAMIN

Experts contenu et porteurs de projet :

Jérôme JAMIN et Jérôme NOSSENT

Responsabilité académique des moocs ULiège :

Anne-Sophie NYSSSEN (vice-rectrice à l'enseignement)

Éric HAUBRUGE (initiateur du projet MOOC)

Dominique VERPOORTEN (chargé de cours, IFRÈS)

Coordination scientifique et pédagogique :

Véronique FETTWEIS (IFRÈS – Care Outils Numériques | Digital Tools)

Coordination de production :

Pierre MARTIN (IFRÈS - Care Outils Numériques | Digital Tools)

Équipe de production :

Samuel HARCQ et Anicée DUPONT (IFRÈS - Care Outils Numériques | Digital Tools)

Illustrations :

Olivier BORSU

 [Fun mooc.fr/fr/cours/les mots du pouvoir/](https://fun.mooc.fr/fr/cours/les-mots-du-pouvoir/)

 [Democratie.ulg.ac.be](https://democratie.ulg.ac.be)

 [Youtube.com/MOOCULiege](https://youtube.com/MOOCULiege)

Un MOOC réalisé grâce au soutien

de Madame la Vice-rectrice à l'enseignement,
de la Faculté de droit, de science politique et de
criminologie de l'ULiège,
de la Care Outils Numériques | Digital Tool.

